

PV du Conseil Municipal

6 Octobre 2026

Aulnoye-Aymeries, le 7 Octobre 2026

Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 30 Septembre 2026.

Etaient présents : Alexandre-Virgile Dominique, Baudoux Bernard, Cambreleng Sabine, Carpentier François, Chambre Aline, Dehier Philippe, Denys Agnès, Desse Janique, Durieux Jean, Fromont Sabine, Georges Hugo, Hardy Nathalie, Henry Valérie, Lesage Philippe, Mairiaux Isabelle, N'Diaye Betty, Pol Maxime, Rogier Quentin, Thurette Pascal, Tournay Sylvie, Valet Jean-Luc. (21 membres).

Ont donné procuration : Dépret Kévine (à Pol Maxime), Dursent Sébastien (à Denys Agnès), Lallemand Charlotte (à Georges Hugo), Lepoutère Aurore (à Durieux Jean), Palmiste Logan (à Mairiaux Isabelle), Taverne Michael (à Henry Valérie) et Wager Corinne (à Baudoux Bernard). (7 membres)

Excusée : Gauchet Claudine (1 membre)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Madame Agnès DENYS, adjointe, a été nommée secrétaire

Décisions :

N°3 / MP – Procédure adaptée. Marché public de services sociaux et autres services spécifique. Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation énergétique de l'Ehpad. (Juin 2026)

N°4 / MP : procédure adaptée. Attribution du marché public fournitures et livraison de repas pour la restauration collective (Juin 2026)

N°5 / MP : Procédure formalisée. Attribution du marché « fournitures et acheminement de gaz naturel pour les sites et marchés associés » à Proxelia pour un montant total pour une durée d'un an du 01/08/26 au 31/07/27 de 222 605,82 €HT en tenant compte d'un volume annuel de référence de 2756.236MWh avec un prix de molécule à 44,88€/MWh). L'année précédente, le montant de ce même marché était de 287 179,3€HT avec un volume annuel de référence de 3228.758MWh avec un prix de molécule à 40,63€/MWh.

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2026. [Pas d'avis contraire](#)

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1) DESIGNATION D'UN ELU REPRESENTANT LA COMMUNE : ETABLISSEMENT JEANNE D'ARC

[Aline Chambre est désignée. Vote : Unanimité.](#)

2) PROJET DE CINÉMA – ENSEIGNE, DOSSIER CDACi ET GESTION TRANSITOIRE

- Considérant que la réalisation de ce projet nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation auprès de la Commission départementale d'aménagement cinématographique (CDACi)

- Considérant qu'il convient, dans ce cadre, d'arrêter le nom commercial sous lequel le futur établissement sera exploité : [Cinéma du centre-ville](#)

- Considérant qu'il convient également de donner au Maire les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités et à la signature des actes inhérents à la constitution et au dépôt du dossier de demande d'autorisation CDACi

- Considérant qu'afin d'assurer la continuité et le démarrage effectif de l'activité du cinéma, il est opportun de prévoir la possibilité d'une gestion provisoire en régie municipale dans l'attente de la désignation du futur délégataire

Vote : Majorité – 2 Abstentions (Mme Henry et M Taverne par procuration) – 2 Contre (Mme Mairiaux et M Palmiste par procuration)

FINANCES

3) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement :

Recette :

- Inscription au chapitre 002 « Reprise de résultat de fonctionnement reporté » d'un montant de 2 385 934.51 €
- Inscription au chapitre 70 « Produits de services » d'un montant de 4 000 € correspondant aux réajustements des remboursements des associations concernant les bourses initiatives jeunesse
- Inscription au chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » pour un montant de 10 516 € correspondant aux réajustements du remboursement du FCTVA et de la contribution versée par le collège pour l'occupation des salles de sports
- Inscription au chapitre 75 « Autres produits de gestion courants » d'un montant de 14 000 € correspondant en partie au reversement d'une partie de l'excédent 2025 du budget annexe « bâtiment centre-ville Florentine » et de la diminution des loyers.

Dépense :

- Inscription au chapitre 011 « Charges à caractères général » d'un montant de 155 314 € correspondant principalement au réajustement des crédits pour les actions du centre social la Florentine, des révisions de divers marchés ainsi que la mise en sécurité à la suite des intempéries.
- Inscription au chapitre 65 « Charges de gestion courantes » d'un montant de 84 125 € correspondant principalement au réajustement de la contribution versée au sacré-cœur, des bourses initiatives jeunesse, des crédits inscrits pour l'incinération des chats, du versement d'une subvention de 25 000 € au Syndicat d'Initiative pour le rendez-vous des saveurs 2027 ainsi que des crédits pour la comptabilisation des exonérations de loyers.
- Inscription au chapitre 023 « Virement à la section investissement » d'un montant de 2 175 011.51 €.

Section d'investissement :

Les reports issus du compte administratif 2025 pour un montant de :

- 438 289.05 € en recettes
- 792 086.05 € en dépenses

Recette :

- Inscription au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » d'un montant de 2 175 011.51 €.
- Inscription à la nature 1068 « Affectation de résultat » d'un montant de 1 213 041.92 €
- Inscription du chapitre 13 « Subvention d'équipement » d'un montant de 179 332 € correspondant principalement au réajustement des subventions des différents projets.
- Inscription au chapitre 024 « Opération d'ordre » d'un montant de 160 000 € correspondant à des cessions
- Inscription au chapitre 040 « Opération d'ordre » un montant de 300 000 €

Dépense :

- Reprise au chapitre 001 « Déficit d'investissement » d'un montant de 859 244.92 €
- Inscription au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » d'un montant de 2 500 € correspondant au réajustement de la maîtrise d'ouvrage des différents projets.
- Inscription au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » d'un montant de 287 200 € correspondant au réajustement des crédits inscrits au budget primitif des acquisitions EPF

- Inscription au chapitre 23 « Immobilisations en cours » d'un montant de 2 224 807.51 € correspondant à des réajustements de crédits sur certains projets, ainsi qu'une inscription d'un montant de 2 129 028.51 € de travaux pour équilibrer le budget.
- Transfert des crédits inscrits au chapitre 4581 « Opération pour compte de tiers » au chapitre 458101 pour un montant de 50 000 € correspondant à de la maîtrise d'œuvre du projet de mise aux normes et de réhabilitation thermique de l'EHPAD
- Inscription au chapitre 040 « Opération d'ordre » d'un montant de 300 000 €.

Vote : Majorité – 2 Absentions (Mme Mairiaux et M Palmiste par procuration)

4) BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 DU BUDGET ANNEXE BATIMENT CENTRE-VILLE

Section de fonctionnement :

Recette :

- Inscription au chapitre 002 « Reprise du résultat de fonctionnement reporté » d'un montant de 55 499.28 €

Dépense :

- Inscription au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » d'un montant de 55 499.28 € correspondant en partie au reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement au budget principal.

Section d'investissement :

Recette :

- Inscription au chapitre 001 « Reprise de résultat d'investissement reporté » d'un montant de 58 941.53 €.

Dépense :

- Inscription au chapitre 16 « Emprunt et dettes assimilées » un montant de 58 941.53 €.

Vote : Majorité – 2 Absentions (Mme Mairiaux et M Palmiste par procuration)

5) REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT 2025 DU BUDGET ANNEXE BATIMENT CENTRE-VILLE

Lors du conseil du 30 juin dernier a été délibérée l'affectation de résultat 2025 du budget annexe « Bâtiment Florentine centre-ville » comme suit :

Excédent d'investissement pour un montant de 58 941.53 €

Excédent de fonctionnement pour un montant de 55 499.28 €

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le reversement d'une partie de l'excédent au budget principal soit 40 000 €.

Vote : Majorité – 2 Absentions (Mme Mairiaux et M Palmiste par procuration)

6) REVISION DE L'AP/CP : REHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE L'ATTOQUE ET DE LA PISTE D'ATHLETISME DE LA VILLE D'AULNOYE-AYMERIES

Révision n°1 :

	Autorisation de programme TTC	réalisé 2025	CP 2026	CP 2027
DEPENSE	811 964,00	56 899,66	755 064,34	-
AMO	55 164,00	33 066,22	22 097,78	
Travaux	756 800,00	23 833,44	732 966,56	
RECETTE	811 964,00	56 899,66	755 064,34	-
FNADT	350 000,00	-	350 000,00	
FDU CAMVS	175 150,00	-	175 150,00	
FCTVA	133 194,57	-	9 333,82	123 860,75
Part à charge	153 619,43	56 899,66	220 580,52	- 123 860,75

Au vu de l'avancement de la facturation des travaux par les entreprises, des travaux complémentaires comme le traitement des abords des vestiaires, le remplacement de portes et le renforcement de la défense incendie il est nécessaire de modifier l'échéancier des crédits de paiements de la manière suivante :

Révision n°2 :

	Autorisation de programme TTC	réalisé 2025	CP 2026	CP 2027
DEPENSE	956 000,00	56 899,66	899 100,34	-
AMO	60 000,00	33 066,22	26 933,78	
Travaux	896 000,00	23 833,44	872 166,56	
RECETTE	956 000,00	56 899,66	899 100,34	-
FNADT	349 000,00	-	349 000,00	
FDU CAMVS	175 150,00	-	175 150,00	
FCTVA	156 822,24	-	9 333,82	147 488,42
Part à charge	275 027,76	56 899,66	365 616,52	- 147 488,42

Vote : Unanimité**7) ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES**

Le conseil Municipal est invité à procéder à l'annulation de dette correspondant au listing ci-joint pour un montant total de 1 617.94 €.

Cette demande émane de la trésorerie d'Avesnes au motif de combinaison infructueuse d'actes et des sommes inférieurs au seuil de relance. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en créance éteinte la somme de 1 617.94 €.** **Vote : Unanimité**

8) SOLDE DE SUBVENTION 2026 EFAFC

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement de la 2ème partie de subvention 2026 en faveur de l'EFAFC pour un montant de 37 000 €, et ainsi porter le soutien financier de la commune à l'association à un niveau similaire à celui délivré en 2025 d'un montant total de 112 000€ sur l'exercice civil. **Vote : Unanimité (Le vote de Mme Lallemand par procuration n'est pas pris en compte).**

9) SOLDE DE SUBVENTION 2026 SAHB

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement de la 2ème partie de subvention 2026 en faveur du SAHB pour un montant de 3 700 €, et ainsi porter le soutien financier de la commune à l'association à un niveau similaire à celui délivré en 2025 d'un montant total de 78 700€ sur l'exercice civil. **Vote : Unanimité**

SERVICES TECHNIQUES – PATRIMOINE - URBANISME

10) ACQUISITION DE FONCIER AUPRES DE L'EPF POUR L'OPERATION RUE TURGOT

La COMMUNE D'AULNOYE-AYMERIES et l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France (EPF) ont signé le 25/02/2014 une convention définissant les conditions d'intervention de l'EPF et les modalités de cession des biens objet de l'opération dénommée « **Quartiers de la gare et de l'hôtel de ville** ».

Dans le cadre de cette opération, la COMMUNE D'AULNOYE-AYMERIES a sollicité l'EPF pour procéder à l'acquisition du foncier décrit à l'annexe 2. La COMMUNE D'AULNOYE-AYMERIES s'est engagée à acheter les biens acquis par l'EPF au plus tard le 10/03/2026.

L'EPF a réalisé des travaux de déconstruction. Ces travaux ont été réceptionnés le 30/06/2025.

Le montant des travaux est pris en charge en totalité par l'EPF. Ce montant est précisé dans l'annexe.

Le prix de cession correspond au prix de revient du portage foncier, lequel est constitué :

- Des prix et indemnités de toute nature payés lors de l'acquisition aux propriétaires et aux ayants-droits, des frais divers d'acte et de procédure d'acquisition,
- Des charges supportées pendant la durée de détention des immeubles (impôts fonciers, charges d'entretien, de surveillance et de gardiennage,)
- Des frais accessoires liés à la cession des biens par l'EPF,
- Sous déduction des produits perçus par l'EPF.
- Auquel il y a lieu d'ajouter un forfait destiné au règlement des frais engagés par l'EPF entre le jour où le prix a été calculé et le jour de signature de l'acte de vente.

Ceci exposé, il convient d'autoriser l'acquisition par la COMMUNE D'AULNOYE-AYMERIES, des parcelles décrites dans l'annexe au prix de 661 770.26 € TTC dont 104 204.70 € de TVA.

Le prix est annexé à la présente délibération. Etant ici précisé que, sauf si elles sont issues d'un bornage et d'un arpentage, les surfaces des parcelles reprises dans l'annexe sont des surfaces cadastrales. L'EPF ne prend aucun engagement sur la contenance réelle de ces parcelles.

Ce prix sera payable à la signature de l'acte.

Ceci exposé, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir et à signer tous documents relatifs à cette acquisition des biens ci-dessus désignés aux conditions et modalités décrites ci-dessus. **Vote : Unanimité**

11) DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A LA CESSION DU 15 PLACE DE LA GARE

Lors du Conseil Municipal, il a été acté la vente par la commune du 15 Place de la gare à Cap Emploi pour la somme de 145 000 €. Or Cap Emploi, dispositif relevant du service public de l'emploi n'ayant pas d'entité juridique, il convient de modifier la précédente délibération et d'effectuer la cession à Handyn'ation, association gestionnaire. **Vote : Unanimité.**

VIE DE LA CITE

12) DENOMINATION DU PARC LADOUMEGUE : PARC FRANCOISE DOLTO ET ESPACE FABRICE MAZZA **Vote : Unanimité**

RESSOURCES HUMAINES

13) CREATION DE 2 POSTES EN ADULTES RELAIS EN QUALITE DE MEDIATEURS POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le contrat d'adultes relais est un contrat de droit privé à durée déterminée (CDD) dans la limite de 3 ans, renouvelable 1 fois.

La rémunération du salarié ne peut être inférieure au Smic sur la base d'un temps plein de 35 heures.

Le montant annuel de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein s'élève à **24 108.70 Euros/an**

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création de 2 emplois dans le cadre du dispositif adultes-relais et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées. **Vote : Unanimité**

14) MODIFICATION DE LA PERIODICITE DU VERSEMENT DU CIA POUR LA COMMUNE D'AULNOYE-AYMERIES (RIFSEEP) à compter du 01/01/2027

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la modification de la périodicité du versement du CIA en juin et décembre au lieu de janvier et juin auparavant, à compter du 01/01/2027. **Vote : Unanimité**

15) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/12/2026

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la modification du tableau des emplois permanents au 01/12/2026 comme suit :

- Création d'1 poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- Création d'1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet (à raison de 20 h).

Vote : Unanimité

16) CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET POUR LA DIRECTION DU CENTRE SOCIAL LA FLORENTINE.

Création au 1er novembre 2026 d'un emploi de rédacteur principal de 1re classe – catégorie B, à temps complet. - Création d'un emploi permanent à temps complet pour la direction du centre social la Florentine en CDD 3 ans renouvelable 1 fois - Rémunération référencée sur la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Crédits inscrits au budget. **Vote : Unanimité**

Le Maire clôt la séance à 19 h 15